



14ème législature

Question N° : 103437	De M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		Ministère attributaire > Travail
Rubrique >travail	Tête d'analyse >congé de paternité et congé de maternité	Analyse > congé pour consultation médicale. mise en place.
Question publiée au JO le : 14/03/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les difficultés que rencontrent de nombreux Français pour pouvoir consulter leur médecin généraliste. À l'heure où les consultations sans rendez-vous sont en désuétude chez beaucoup de professionnels de santé, il n'est pas rare qu'un salarié soit contraint à choisir un rendez-vous médical en contradiction avec son emploi du temps professionnel. De plus en plus de personnes sont donc obligées de prendre des congés pour pouvoir se soigner. Au-delà des évidentes limites sur le droit à la santé pour tous, cela rompt avec l'esprit du Front populaire et des accords Matignon qui prévoyaient que les semaines de congés payés soient octroyées aux travailleurs pour les loisirs. Il lui demande donc d'étudier la possibilité de créer un nouveau droit de compensation des congés pris dans le cadre d'un rendez-vous médical.